

# Que peut faire un salarié si son employeur ne respecte pas la convention collective ?

## Réponse courte

Un **salarié peut agir individuellement devant le tribunal du travail** pour faire valoir ses droits issus d'une **convention collective de travail**. Le non-respect d'une convention collective étendue a **force obligatoire** et équivaut à un manquement de l'employeur à ses obligations contractuelles.

Le salarié peut réclamer :

- le **paiement des salaires et avantages dus**,
- la **réintégration de droits supprimés** (primes, congés, classifications),
- et, le cas échéant, des **dommages-intérêts**.

En parallèle, un **syndicat représentatif** ou la **délégation du personnel** peut tenter une **action collective** pour défendre l'intérêt général des salariés de l'entreprise.

## Définition

Une **convention collective de travail** est un accord conclu entre organisations patronales et syndicales, qui fixe des conditions minimales de travail (salaire, primes, congés, classification, formation). Lorsqu'elle est **déclarée d'obligation générale par règlement grand-ducal**, elle s'impose à **tous les employeurs et salariés du secteur concerné**.

## Questions fréquentes

### Comment procéder concrètement pour saisir le tribunal du travail ?

Le salarié saisit le tribunal du travail par une requête écrite et peut se faire assister par un syndicat ou un avocat. Le délai de prescription est de 3 ans pour les créances salariales. Le juge peut ordonner le paiement rétroactif des salaires et avantages non versés.

### Que peut faire un salarié si son employeur ne respecte pas la convention collective ?

Un salarié peut agir individuellement devant le tribunal du travail pour faire valoir ses droits issus d'une convention collective. Il peut réclamer le paiement des salaires et avantages dus, la réintégration de droits supprimés (primes, congés, classifications) et des dommages-intérêts. En parallèle, un syndicat représentatif ou la délégation du personnel peut tenter une action collective.

### Quelle est la différence entre une action individuelle et une action collective ?

L'action individuelle permet au salarié d'obtenir réparation de son préjudice personnel uniquement. Pour un impact plus large concernant plusieurs salariés, l'action doit être introduite par un syndicat représentatif ou la délégation du personnel, ce qui permet de régler un litige touchant plusieurs salariés simultanément.

## Quelles sont les conditions pour qu'un salarié puisse agir contre le non-respect d'une convention collective ?

Le salarié doit démontrer que son employeur est couvert par la convention collective, que celle-ci est en vigueur et que ses dispositions sont plus favorables que celles du Code du travail. L'action individuelle est ouverte à tout salarié qui subit un préjudice personnel du fait du non-respect de la convention.

### Conditions d'exercice

- Le salarié doit démontrer que son **employeur est couvert par la convention collective** (entreprise et secteur concernés).
- La convention collective doit être **en vigueur** (pas expirée ni remplacée).
- Les dispositions doivent être **plus favorables** que celles du Code du travail, sinon c'est la loi qui s'applique.
- L'action individuelle est ouverte à tout salarié qui subit un **préjudice personnel**.

### Modalités pratiques

- Le salarié saisit le **tribunal du travail** par une **requête écrite**.
- Il peut se faire assister ou représenter par un **syndicat** ou un **avocat**.
- Le délai de prescription est en principe de **3 ans** pour les créances salariales.
- Le juge peut ordonner le **paiement rétroactif** des salaires et avantages non versés.
- Le syndicat représentatif peut agir de manière **collective**, ce qui permet de régler un litige touchant plusieurs salariés en même temps.

### Pratiques et recommandations

- Les RH doivent mettre en place un **suivi actif des conventions collectives applicables**, y compris leurs avenants et extensions.
- En cas de doute, il est recommandé de **vérifier régulièrement au Mémorial A** ou sur le site de [l'ITM](#) la liste des conventions étendues.
- Prévoir une **veille juridique interne ou via un prestataire spécialisé** (par exemple myHR.lu) limite le risque de contentieux.
- Établir un **registre interne des droits conventionnels** (ex. primes d'ancienneté, jours supplémentaires de congés) pour éviter des oublis dans les fiches de paie.

## Cadre juridique

- **Code du travail**, Livre Ier, Titre VI (conventions collectives).
- **Loi du 12 juin 1965** sur les conventions collectives de travail.
- **Articles L.222-9 et suivants** du Code du travail (force obligatoire).
- **Jurisprudence constante** : le non-respect d'une convention collective est une violation contractuelle.
- Règlements grand-ducaux d'extension (qui rendent la convention obligatoire dans un secteur).

Le salarié qui agit individuellement obtient uniquement réparation de son **préjudice personnel**. Pour un impact plus large (concernant plusieurs salariés), l'action doit être introduite par un **syndicat représentatif** ou la **délégation du personnel**.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.